

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 191

29 janvier 2010

SOMMAIRE

Adator S.à r.l.	9156	Mare-Lux S.A.	9164
Amelia S.A.	9163	Mas de la Cabre S.A.	9164
Apollo USLP S.à r.l.	9141	Mdor S.A.	9140
Appletree AG, Luxembourg branch	9122	Mikado Management S.A.H.	9143
Appletree AG, Luxembourg branch	9123	Next Vision Design Sàrl	9156
Bluegems Soparfi, SA	9159	NII International Holdings S.à r.l.	9164
British Marine Luxembourg S.A.	9148	Nord/LB Covered Finance Bank S.A.	9162
Cabot Luxembourg Finance S.à r.l.	9147	Parfumerie Gehlen Bis S.à.r.l.	9129
Cabot Luxembourg Investments S.à r.l.	9148	PBW II Real Estate Feeder S.A.	9153
Cap Delta S.A.	9160	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	9127
Catalyst Buyout I S.à r.l.	9144	Sammichele S.à r.l.	9128
City Developments S.A.	9160	S.C.I. Eurapple II	9131
Dentsply Luxembourg S.à r.l.	9161	S.C.I. Rollinger Ettelbruck II	9157
Diversind Finance S.A.	9165	Silvretta S.A.	9157
Dolphin Shipping S.A.	9165	Société d'Exploitation Forestière et Com- merciale	9147
Ecofiducia S.à r.l.	9122	SRM-Solar Sàrl	9158
GEM2	9141	Stodiek Beteiligung II S.à r.l.	9166
INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre- vingt-seizième (596.) S.e.c.s.	9128	Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	9165
INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinquante-huitième (58.) S.e.c.s.	9130	Synthon Licensing Limited	9129
INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent qua- tre-vingt-seizième (296.) S.e.c.s.	9146	Torres Imolux S.A.	9163
KINETIKA Luxembourg S.à r.l.	9159	Umeco Luxembourg S.à r.l.	9159
Kurtosis Risk Management, Luxembourg	9127	Umeco Luxembourg S.à r.l.	9162
Lily Investments S.A.	9160	Umeco Overseas S.à r.l.	9158
Lipa International S.A.	9161	Umeco Overseas S.à r.l.	9161
Lux T.S.M. International S.A.	9163	Valore II BY Avere Asset Management S.C.A.	9166
LyondellBasell AFGP	9164	Watson Pharma S.à r.l.	9131

Ecofiducia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.580.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007170/10.

(090202199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Appletree AG, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.262.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Par sa décision du 15 décembre 2009, l'administrateur unique de la société de droit suisse Appletree AG (la "Société") a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg (la "Succursale") et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: Appletree AG;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: droit Suisse;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: Registre de Commerce du canton de Zurich, Suisse;
- Numéro d'immatriculation de la Société auprès du Registre de Commerce: CH-020.4.025.985-3;
- Forme sociale: AktienGesellschaft (AG), équivalente à une société anonyme de droit luxembourgeois;
- Siège social: Theaterstrasse, 29, CH-8400 Winterthur, Switzerland;
- Personne ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice: M. Georg Mathis, demeurant professionnellement au Theaterstrasse, 29, CH-8400 Winterthur, Suisse, en sa qualité d'administrateur unique. Conformément aux statuts de la Société, la Société est valablement engagée par la signature de son administrateur unique.

Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: Appletree AG, Luxembourg branch.
- Adresse: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Activités: L'activité de la Succursale consiste à fournir des services de représentation légale ainsi que d'autres services, de toute nature, dans les limites du droit luxembourgeois, à des promoteurs d'études cliniques conduites sur le territoire d'un ou de plusieurs états membres de l'Union Européenne. La Succursale luxembourgeoise peut également accomplir toute action et mener toute opération se rattachant directement ou indirectement à son activité afin d'en faciliter l'accomplissement.
- Organe de la Société avec pouvoir d'engager la Succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice: M. Georg Mathis, demeurant professionnellement au Theaterstrasse, 29, CH-8400 Winterthur, Suisse, dont le mandat est à durée indéterminée.
- Représentant permanent de la Société pour la gestion journalière de la Succursale: M. Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 4A, rue Brouch, à L-6930 Mensdorf, nommé à dater du 15 décembre 2009 pour une durée indéterminée.
- Pouvoirs du Représentant permanent de la Succursale: La Succursale est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique pour toute transaction inférieure à 10.000,- euros et/ou 30.000,- euros par semaine. Le gérant unique peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010007118/43.

(090202160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Appletree AG, Luxemburg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.262.

—
Statuten der Appletree AG (Appletree SA) (Appletree LTD.)
mit Sitz in Winterthur

I. Firma, Sitz, Dauer und Zweck der Gesellschaft

§1. Firma, Sitz und Dauer. Unter der Firma Appletree AG (Appletree SA; Appletree LTD.) besteht mit Sitz in Winterthur für unbeschränkte Dauer eine Aktiengesellschaft im Sinne von Art. 620 ff. OR.

§2. Zweck. Die Gesellschaft bezweckt die Erbringung von Dienstleistungen sowie Forschung und Entwicklung von Produkten in den Bereichen Gesundheitswesen, Prozess- und Informationsmanagement.

Die Gesellschaft kann im In- und Ausland Zweigniederlassungen errichten, sich an andern Unternehmungen des In- und Auslandes beteiligen, gleichartige oder verwandte Unternehmen erwerben oder errichten, sowie alle Geschäfte eingehen und Verträge abschließen, die geeignet sind, den Zweck der Gesellschaft zu fördern, oder die direkt oder indirekt mit ihm in Zusammenhang stehen. Sie kann auch Finanzierungen für eigene oder fremde Rechnungen vornehmen sowie Garantien und Bürgschaften für Tochtergesellschaften und Dritte eingehen. Sie kann Grundstücke erwerben, verwalten und veräussern.

II. Aktienkapital

§3. Kapital und Aktien. Das Aktienkapital ist voll einbezahlt und beträgt CHF 514.700,-, eingeteilt in 18.000 Namenaktien zu je CHF 10,- und 3.347 Namenaktien zu je CHF 100,- Nennwert.

Die Gesellschaft kann anstelle von einzelnen Aktien Aktienzertifikate über mehrere Aktien ausstellen. Aktien oder Aktienzertifikate tragen die Unterschrift des Verwaltungsratspräsidenten.

Die Umwandlung von Namenaktien in Inhaberaktien durch Beschluss der Generalversammlung ist zulässig. Es können Stimmrechtsaktien ausgegeben werden.

§3bis. Bedingtes Aktienkapital. Das Aktienkapital der Gesellschaft wird unter Ausschluss des Bezugsrechts der bisherigen Aktionäre durch Ausgabe von höchstens 712 vollständig zu liberierenden Namenaktien von je CHF 100,- Nennwert im Maximalbetrag von CHF 71.200,- erhöht bei Ausübung von Bezugsrechten im Rahmen der Mitarbeiterbeteiligung.

Der Erwerb von Namenaktien infolge Ausübung von Bezugsrechten im Rahmen der Mitarbeiterbeteiligung, sowie jede nachfolgende Übertragung der Namenaktien unterliegen den Übertragungsbeschränkungen von § 4 der Statuten.

§3ter. - aufgehoben -

§4. Aktienbuch, Nutzniessung und Beschränkung der Übertragung. Die Gesellschaft führt über die Namenaktien ein Aktienbuch, in welchem die Eigentümer und Nutzniesser mit Namen, Wohnort und Adresse eingetragen werden.

Im Verhältnis zur Gesellschaft gilt als Aktionär oder als Nutzniesser, wer im Aktienbuch eingetragen ist (Art. 686 OR).

Namenaktien dürfen nur mit Zustimmung des Verwaltungsrats übertragen werden. Diese Beschränkung gilt auch für die Begründung der Nutzniessung.

Der Verwaltungsrat kann die Eintragung in das Aktienbuch aufgrund von Art. 685b Abs. 1 OR ohne Angabe von Gründen verweigern, wenn die Gesellschaft dem Veräusserer der Aktien anbietet, die Aktien für eigene Rechnung, für Rechnung anderer Aktionäre oder für Rechnung Dritter zum wirklichen Wert im Zeitpunkt der Einreichung des Gesuchs um Zustimmung der Übertragung zu übernehmen.

Darüber hinaus kann der Verwaltungsrat die Eintragung in das Aktienbuch aufgrund von Art. 685b Abs. 1 und 2 OR aus wichtigem Grund verweigern. Als wichtiger Grund gilt insbesondere:

a) wenn die Übertragung der Aktien die Zusammensetzung des Aktionärskreises derart verändert, dass die Wahrung des Gesellschaftszwecks oder die wirtschaftliche Selbständigkeit der Gesellschaft gefährdet werden;

b) das Fernhalten von Erwerbern, die ein zum Gesellschaftszweck in direkter oder indirekter Konkurrenz stehendes Unternehmen betreiben, daran beteiligt oder dort angestellt sind oder wenn der Erwerber direkt oder indirekt eine die Gesellschaft konkurrenzierende oder schädigende Tätigkeit ausübt;

c) der Erwerb oder das Halten von Aktien im Namen oder im Interesse Dritter;

d) soweit und solange die Anerkennung eines Erwerbers die Gesellschaft gemäss den ihr zur Verfügung stehenden Informationen daran hindern könnte, den durch Bundeserlasse geforderten Nachweis schweizerischer Beherrschung zu erbringen.

Schliesslich kann der Verwaltungsrat die Zustimmung zur Übertragung aufgrund von Art. 685b Abs. 3 OR verweigern, wenn der Erwerber von Aktien nicht ausdrücklich erklärt, dass er die Aktien im eigenen Namen und auf eigene Rechnung erworben hat.

Sind die Aktien durch Erbgang, Erbteilung, eheliches Güterrecht oder Zwangsvollstreckung erworben worden, so kann der Verwaltungsrat das Gesuch um Eintragung ins Aktienbuch nur ablehnen, wenn die Gesellschaft dem Erwerber die Übernahme der Aktien zum wirklichen Wert anbietet.

Eintragungen im Aktienbuch können nach Anhörung der Betroffenen gestrichen werden, wenn sie durch falsche Angaben des Erwerbers zustande gekommen sind. Zuständig ist der Verwaltungsrat. Die Betroffenen müssen über die Streichung sofort informiert werden.

§5. Vorhandrecht. Bei jeder beabsichtigten Handänderung von Namenaktien steht den Mitaktionären ein Vorhandrecht zu; der anbieterwillige Aktionär hat seine Veräusserungsabsicht dem Verwaltungsrat mitzuteilen.

Der Anspruch auf Übernahme steht den Mitaktionären im Verhältnis ihrer bisherigen Beteiligung zu.

III. Organe der Gesellschaft

§6. Organe. Die Organe der Gesellschaft sind:

- A. Die Generalversammlung
- B. Der Verwaltungsrat
- C. Die Revisionsstelle

A. Die Generalversammlung

§7. Befugnisse. Oberstes Organ der Gesellschaft ist die Generalversammlung der Aktionäre.

Der Generalversammlung stehen folgende unübertragbare Befugnisse zu:

1. die Festsetzung und Änderung der Statuten;
2. die Festsetzung der Zahl und die Wahl der Mitglieder des Verwaltungsrates sowie die Wahl der Revisionsstelle;
3. die Genehmigung des Jahresberichtes des Verwaltungsrates;
4. die Genehmigung der Jahresrechnung sowie die Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinnes, insbesondere die Festsetzung der Dividende und der Tantième;
5. die Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
6. die Beschlussfassung über die Gegenstände, die der Generalversammlung durch das Gesetz oder die Statuten vorbehalten sind.

§8. Durchführung. Die ordentliche Generalversammlung findet jedes Jahr innerhalb von 6 Monaten nach Abschluss des Geschäftsjahres statt.

Ausserordentliche Generalversammlungen werden nach Bedarf durchgeführt, namentlich in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen, insbesondere wenn es von Aktionären, die zusammen mindestens 10 (zehn) Prozent des Aktienkapitals vertreten, unter Nennung der Traktanden und der Anträge verlangt wird.

§9. Einberufung. Die Generalversammlung wird durch den Verwaltungsrat oder in den im Gesetz vorgesehenen Fällen durch die Revisionsstelle einberufen.

Die Einberufung erfolgt durch Brief an die Aktionäre oder durch Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt.

In der Einladung sind Ort, Datum und Zeit der Generalversammlung sowie die Traktanden und Anträge bekannt zu geben. Die Anträge sind in schriftlicher Form der Einladung beizulegen beziehungsweise im Falle der Publikation der Einladung entsprechend zu publizieren.

Zwischen dem Versand der Einladung oder der Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt und dem Tag der Generalversammlung müssen mindestens 20 Tage liegen.

Spätestens 20 Tage vor der ordentlichen Generalversammlung sind der Geschäftsbericht und der Revisionsbericht den Aktionären am Hauptsitz der Gesellschaft zur Einsicht aufzulegen. Jeder Aktionär kann verlangen, dass ihm unverzüglich eine Ausfertigung dieser Unterlagen zugestellt wird. In der Einberufung zur Generalversammlung ist hierüber zu unterrichten.

§10. Universalversammlung. Die Eigentümer oder Vertreter sämtlicher Aktien können, falls kein Widerspruch erhoben wird, eine Generalversammlung ohne Einhaltung der für die Einberufung vorgeschriebenen Formalitäten abhalten.

In dieser Versammlung kann über alle in den Geschäftskreis der Generalversammlung fallenden Gegenstände gültig verhandelt und Beschluss gefasst werden, solange die Eigentümer oder Vertreter sämtlicher Aktien anwesend sind.

§11. Stimmrecht und Stellvertretung. Jede Aktie berechtigt unabhängig von ihrem Nennwert zu einer Stimme.

Jeder Aktionär kann sich mittels schriftlicher Vollmacht an der Generalversammlung durch einen Dritten vertreten lassen, der nicht Aktionär zu sein braucht.

Der Verwaltungsrat entscheidet über die Gültigkeit der Vollmacht.

§12. Leitung. Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident des Verwaltungsrates, bei dessen Verhinderung ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates oder ein anderer von der Generalversammlung gewählter Tagespräsident.

Der Vorsitzende bezeichnet die Stimmenzähler sowie den Protokollführer, die nicht Aktionäre sein müssen.

Der Verwaltungsrat sorgt für die Führung der Protokolle, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterzeichnen sind.

§13. Protokoll. Das Protokoll der Generalversammlung soll in deutscher Sprache abgefasst werden und mindestens folgendes festhalten:

1. Anzahl, Art und Nennwert der Aktien, die von Aktionären, von den Organen, von unabhängigen Stimmrechtsvertretern und von Depotvertretern vertreten werden.
 2. Die Beschlüsse und die Wahlergebnisse.
 3. Die Begehren um Auskunft und die darauf erteilten Antworten.
 4. Die von den Aktionären zu Protokoll gegebenen Erklärungen.
- Die Aktionäre sind berechtigt, das Protokoll einzusehen.

§14. Beschlussfassung. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse und vollzieht ihre Wahlen, soweit das Gesetz oder die Statuten es nicht anders bestimmen, mit absolutem Mehr der vertretenen Aktienstimmen.

Ein Beschluss der Generalversammlung, der mindestens drei Viertel der vertretenen Aktienstimmen und die absolute Mehrheit der vertretenen Aktiennennwerte auf sich vereinigt, ist erforderlich für:

1. die Abänderung des Gesellschaftszweckes;
2. die Einführung von Stimmrechtsaktien;
3. die Beschränkung oder Erleichterung der Übertragbarkeit von Namenaktien;
4. eine genehmigte oder bedingte Kapitalerhöhung;
5. die Kapitalerhöhung aus Eigenkapital, gegen Sacheinlage oder zwecks Sachübernahme und die Gewährung von besonderen Vorteilen;
6. die Einschränkung oder Aufhebung des Bezugsrechtes;
7. Wahl und Abwahl des Verwaltungsrates;
8. die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft;
9. die Auflösung der Gesellschaft ohne Liquidation.

Statutenbestimmungen, die für die Fassung bestimmter Beschlüsse grössere Mehrheiten als die vom Gesetz vorgeschriebenen festlegen, können nur mit dem vorgesehenen Mehr eingeführt werden.

§15. Generell anwendbares Recht. Im übrigen richten sich die Befugnisse und die Organisation der Generalversammlung, soweit die Statuten nicht etwas anderes festlegen, nach Art. 698 - 705 OR.

B. Verwaltungsrat

§16. Zahl der Mitglieder, Amtsdauer und Konstituierung. Der Verwaltungsrat setzt sich aus einem oder mehreren Mitgliedern zusammen. Die Verwaltungsratsmitglieder werden je bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung gewählt und sind wieder wählbar.

Die Generalversammlung ist berechtigt, die Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abzuwählen.

Der Verwaltungsrat bezeichnet einen Präsidenten sowie den Vize-Präsidenten. Im Weiteren konstituiert er sich selbst.

§17. Aufgaben. Der Verwaltungsrat erledigt alle Angelegenheiten, die nicht gemäss Gesetz oder Statuten der Generalversammlung oder Revisionsstelle vorbehalten sind.

Er hat folgende unübertragbare und unentziehbare Aufgaben:

1. die Oberleitung der Gesellschaft und die Erteilung der nötigen Weisungen;
2. die Festlegung der Organisation;
3. die Ausgestaltung des Rechnungswesens, der Finanzkontrolle sowie die Finanzplanung;
4. die Ernennung und Abberufung der mit der Geschäftsführung und der Vertretung betrauten Personen;
5. die Oberaufsicht über die mit der Geschäftsführung betrauten Personen, namentlich im Hinblick auf die Befolgung der Gesetze, Statuten, Regle mente und Weisungen;
6. die Erstellung des Geschäftsberichtes sowie die Vorbereitung der Generalversammlung und die Ausführung ihrer Beschlüsse;
7. die Benachrichtigung des Richters im Falle der Überschuldung.

§18. Organisation der Geschäftsführung. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die Geschäftsführung nach Massgabe eines von ihm erlassenen Organisationsreglements ganz oder zum Teil an einzelne Mitglieder oder an Dritte zu übertragen.

§19. Einberufung. Der Präsident des Verwaltungsrates beruft die Sitzungen ein und leitet die Verhandlungen.

Der Verwaltungsrat versammelt sich, so oft dies die Geschäfte erfordern und so oft dies ein Mitglied verlangt.

Sofern nicht anders vereinbart, werden Verwaltungsratssitzungen am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Sitzungen werden in deutscher Sprache durchgeführt. Traktanden, Beschlüsse und Protokolle sind ebenfalls in deutscher Sprache zu verfassen.

§20. Beschlussfassung. An Sitzungen ist der Verwaltungsrat beschlussfähig, wenn diese ordnungsgemäss einberufen wurde und die Mehrheit der Mitglieder anwesend ist.

Die Beschlüsse werden mit der Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder gefasst; bei Stimmgleichheit hat der Präsident den Stichentscheid.

Anstelle der physischen Zusammenkunft der Mitglieder kann eine Verwaltungsratssitzung auch über Telefon- oder Videokonferenz durchgeführt werden,

Wird ein formulierter Antrag gestellt, so ist die Beschlussfassung auf dem Zirkularweg, per Post, per Telex, Telefax, Telegramm oder Email zulässig, sofern nicht ein Mitglied mündliche Beratung verlangt. Die Durchführung des Zirkulationsverfahrens bedarf der Zustimmung aller Mitglieder.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse wird ein Protokoll geführt, das vom Vorsitzenden und vom Präsident zu unterzeichnen ist.

§21. Recht auf Auskunft und Einsicht. Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann Auskunft über alle Angelegenheiten der Gesellschaft verlangen. In den Sitzungen sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates sowie die mit der Geschäftsführung betrauten Personen zur Auskunft verpflichtet.

§22. Entschädigung. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können für ihre Tätigkeit feste Entschädigungen erhalten, welche durch den Verwaltungsrat festgelegt werden. Übernehmen einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates besondere Aufgaben, so sind sie dafür angemessen besonders zu entschädigen.

C. Die Revisionsstelle

§23. Revisionsstelle. Die Generalversammlung wählt einen oder mehrere Revisoren, welche die notwendigen beruflichen Qualifikationen aufweisen als Revisionsstelle. Es können auch Treuhand- bzw. Revisionsgesellschaften, die dazu qualifiziert sind, gewählt werden.

Die Revisoren müssen vom Verwaltungsrat und von einem Aktionär, der über die Stimmenmehrheit verfügt, unabhängig sein. Insbesondere dürfen sie weder Arbeitnehmer der Gesellschaft sein noch Arbeiten für diese ausführen, die mit dem Prüfungsauftrag unvereinbar sind.

Die Amtsdauer beträgt ein Jahr; die Revisionsstelle bleibt aber, wenn sie nicht selbst zurücktritt, so lange im Amt, bis eine neue Revisionsstelle gewählt ist.

Der Revisionsstelle obliegen die ihr durch das Gesetz übertragenen Aufgaben und Befugnisse.

IV. Geschäftsbericht

§24. Geschäftsjahr. Alljährlich auf den 31. Dezember wird die Jahresrechnung abgeschlossen, erstmals am 31. Dezember 2003. Der Verwaltungsrat ist befugt, das Datum der Jahresrechnung zu ändern.

§25. Jahresrechnung. Der Geschäftsbericht besteht entsprechend den gesetzlichen Bestimmungen aus der Jahresrechnung mit Anhang, dem schriftlichen Jahresbericht mit der Darstellung des Geschäftsverlaufes sowie der wirtschaftlichen und finanziellen Lage der Gesellschaft.

Die Jahresrechnung, bestehend aus der Erfolgsrechnung, der Bilanz und dem Anhang, wird gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Obligationenrechtes sowie nach den allgemein anerkannten Regeln der Buchführung erstellt.

Der Geschäftsbericht mit all seinen Teilen sowie der Bericht der Revisionsstelle sind mindestens während 20 (zwanzig) Tagen vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft und bei allfälligen Zweigniederlassungen zur Einsicht durch die Aktionäre aufzulegen. Bei Einladung durch Brief werden diese Unterlagen in der Regel den Aktionären überdies mit der Einladung zur Generalversammlung zugestellt.

§26. Reserven und Gewinnverwendung. Aus dem Reingewinn sind vorerst die vom Gesetz vorgeschriebenen Zuweisungen an die Reserven vorzunehmen.

Der verbleibende Bilanzgewinn steht zur Verfügung der Generalversammlung zur Bildung weiterer Reserven im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und zur Ausschüttung.

V. Auflösung und Liquidation

§27. Auflösung und Liquidation. Die Generalversammlung kann jederzeit die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nach Massgabe der gesetzlichen Vorschriften beschliessen.

Die Liquidation erfolgt durch den Verwaltungsrat, wenn die Generalversammlung nicht besondere Liquidatoren wählt. Die besonderen Liquidatoren können für die Dauer der Liquidation auch als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt werden. Der Verwaltungsrat bestimmt die Zeichnungsberechtigung der Liquidatoren.

VI. Bekanntmachungen

§28. Bekanntmachungen. Publikationsorgan der Gesellschaft ist das Schweizerische Handelsamtsblatt.

Alle rechtserheblichen Mitteilungen der Gesellschaft an die Aktionäre erfolgen rechtsgültig durch Brief oder durch Publikation im Schweizerischen Handelsamtsblatt.

Winterthur, 12. Dezember 2006.

Copie certifiée conforme
Donald Venkatapen
Avocat à la Cour

Unterschrift / Unterschrift
Der Vorsitzende / Der Sekretär

NOTARIAT OBERWINTERTHUR - WINTERTHUR
Martin Schmuki
Notar-Stellvertreter

Référence de publication: 2010007122/225.

(090202160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 octobre 2009

En date du 14 octobre 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler Monsieur Jean Daumet en qualité de Président pour une durée indéterminée,
- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier De SESMAISONS, Monsieur Jean-Marie RINIE, Monsieur Jean DAUMET et Monsieur Jean-Yves LAGACHE, en qualité d'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009146591/17.

(090177290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Kurtosis Risk Management, Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8087 Bertrange, 15, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 136.074.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Procès-verbal du conseil d'administration du 15 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le quinze septembre à 15.00 heures

se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société KURTOSIS RISK MANAGEMENT LIMITED avec siège à Chancery House, 3rd Floor, Saint Nicholas Way, Sutton, Surrey, SM1 1JB England, à savoir:

- M. Christian BERBE, Director
- Mme Isabelle ISAAC CASTIAU, secretary.

La réunion s'est déroulée sous la présidence de M. Christian BERBE.

Ordre du jour et délibération

- Fermeture de la succursale établie à Luxembourg.

La discussion générale est ouverte et les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolutions

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité la fermeture de la succursale Kurtosis Risk Management, Luxembourg, établie 15, rue du Pont à L-8087 Bertrange, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 136.074, les documents relatifs à la succursale seront conservés pendant la période légale à l'adresse suivante: 10, rue du Bambèsch, B-6700 Toernich et tous les actifs et passifs ayant constitué la succursale sont cédés par la société Kurtosis

Risk Management, Luxembourg, prénommée, à la société Kurtosis Risk Management Limited, prénommée, de sorte qu'il convient de procéder à la radiation de la Succursale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le conseil d'administration

Christian BERBE / Isabelle ISAAC CASTIAU

Director / Secretary

Référence de publication: 2010007135/29.

(090202216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Sammichele S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4580 Differdange, 66, rue de Hussigny.

R.C.S. Luxembourg B 47.814.

Cession de parts

En vertu d'une cession de parts sous seing privé signée à Luxembourg, le 25 novembre 2009 les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Monsieur Dionisio SICOLI, demeurant à L-4240 Esch-sur-Alzette, 21, rue Emile Mayrisch	100 parts
Total:	100 parts

Décision de l'associé unique

En ce jour, 25 novembre 2009, l'associé unique décide de révoquer Monsieur Michele CAPURSO de ses fonctions de gérant et d'accorder le pouvoir de signature individuelle à Monsieur Dionisio SICOLI, gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150417/16.

(090182706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-seizième (596.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.734.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Markus Metzger, Im Unterdorf 4A, D-86757 Walderstein, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-seizième (596.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinq cent quatre-vingt-seizième (596.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157247/38.

(090189959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Synthon Licensing Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.352.

Il ressort d'une résolution prise par l'Associé unique en date du 29 octobre 2009 que la démission de leur poste de gérant de Madame Corinne BITTERLICH et de Monsieur Serge KRANCENBLUM, tous deux résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est acceptée en date du 2 juillet 2009.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour Synthon Licensing Limited

Signatures

Référence de publication: 2009151232/14.

(090182790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

Parfumerie Gehlen Bis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4390 Pontpierre, 51, rue d'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 26.839.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme GEHLEN BEAUTE, avec siège social à L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.849,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Hélène GEHLEN, gérante, demeurant à L-4390 Pontpierre, 51, rue d'Europe,

- Madame Aline SCHOU, employée privée, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 23, Am Dall.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée PARFUMERIE GEHLEN BIS S.à r.l., avec siège social à L-4390 Pontpierre, 51, route de l'Europe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 26.839 (NIN 1987 2406 568).

II.- Que la société a un capital social d'un montant de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze mille Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 octobre 1987, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 24 du 27 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 537 du 17 juillet 2001.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'un procès-verbal sous seing privé du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 590 du 16 avril 2002, et au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 630 du 23 avril 2002.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par ledit notaire Jacques DELVAUX, en date du 4 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 175 du 23 janvier 2008.

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, en sa qualité d'associée unique de la société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide la dissolution anticipée de la société. Elle déclare que la société n'a pas de dettes et que des provisions ont été faites pour couvrir les frais de dissolution.

Deuxième résolution

L'actif et le passif de la société sont intégralement repris par l'associée unique.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés par l'associée unique pendant cinq ans à l'adresse suivante: L-4390 Pontpierre, 51, rue d'Europe.

Quatrième résolution

L'associée unique donne décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent l'associée unique constate que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et elle requiert la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. GEHLEN, A. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 20 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1700. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009150944/56.

(090183222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Cinquante-huitième (58.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.753.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher,

eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Dr. Christoph Osterberg, Magdeburger Str. 5, D-31832 Springe, aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinquante-huitième (58.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Cinquante-huitième (58.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157280/38.

(090190016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

S.C.I. Eurapple II, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 722.608,34.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weischbaendchen.

R.C.S. Luxembourg E 606.

— EXTRAIT

Par acte sous seings privés en date du 26 novembre 2009, la société L'ALPIC S.à r.l. inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B127.252 a cédé 4.739 parts sociales de la Société à la société IMMOVAL SAINTE CROIX SA inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B97.188.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Pour la société SCI Eurapple II

Franck ROUAYROUX

Administrateur

Référence de publication: 2009151815/17.

(090184102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.490.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the first day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Watson Pharma Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

hereby represented by Mrs Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Watson Pharma S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (collectively, the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1 The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers

9.1 The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 16. General provisions

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Watson Pharma Holding S.à r.l., represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000).

The amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following physical persons are appointed as Class A Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Paul M. BISARO, President and Chief Executive Officer, born on February 1, 1961 in Michigan, United States of America, with professional address at 311 Bonnie Circle, Corona, California 92880, United States of America; and

- Mr David A. BUCHEN, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, born on June 20, 1964 in New Jersey, United States of America, with professional address at 311 Bonnie Circle, Corona, California 92880, United States of America.

2. The following physical persons are appointed as Class B Managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Team leader of the legal department of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Watson Pharma Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscription auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg au cours,

Ici représentée par Me Emelie VAN DER KNOOP-MARIUS, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Watson Pharma S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe

A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.2.8 Le Conseil peut, à sa discrétion et sous réserve du meilleur intérêt de la Société, mettre à disposition des actionnaires et des créanciers de la Société toutes informations et/ou tous documents concernant la Société et ses opérations y compris les informations liées aux décisions prises par le Conseil, et suivant ce qui lui semble approprié.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière n'excédant pas un montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle du Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - liquidation

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Watson Pharma Holdings S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cent mille dollars américains (USD 100.000).

Le montant de cent mille dollars américains (USD 100.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400.- (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes morales suivantes sont nommées Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Paul M. BISARO, President and Chief Executive Officer, né le 1^{er} février 1961 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 311 Bonnie Circle, Corona, Californie 92880, Etats-Unis d'Amérique; and

- Mr David A. BUCHEN, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, né le 20 juin 1964 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 311 Bonnie Circle, Corona, Californie 92880, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Martinus C.J. WEIJERMANS, Deputy managing director of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., né le 26 août 1970 à La Haye, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; and

- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Team leader of the legal department of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. VAN DER KNOOP-MARIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41028. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009152130/497.

(090184283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2009.

Mdor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 132.569.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007169/10.

(090202204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

GEM2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.859.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 décembre 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Bernard HERBO, Président

(résidant professionnellement à F-75007 PARIS, 10, rue de l'Université)

Antoine CALVISI

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Robert RECKINGER

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal)

Réviseur d'entreprises

MAZARS

(ayant son siège social à L-2530 LUXEMBOURG, 10A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010008691/26.

(10000361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Apollo USLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.226.

—
In the year two thousand and nine, on the first day of December

Before Me Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Apollo USLP S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.226 (the Company), incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on March 23rd, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°395 of April 29, 2005.

There appeared:

Apollo European Real Estate Fund II, LP, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, company no. 3775154,

here represented by Mrs Maria Viceconte professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the shares representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Deliberation on the dissolution of the Company;

2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

III. after deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves effective immediately to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint Apollo European Real Estate Fund II, LP, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America, company no. 3775154, as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator).

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Meeting also resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

The Meeting further resolves to empower Mrs Anne Delord to operate the bank account(s) of the Company by her sole signature, as from today and for a limited period of six months. This power of attorney shall expire on June 1st, 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Apollo USLP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.226 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°395 du 29 avril 2005.

A comparu:

Apollo European Real Estate Fund II, LP, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique, société no. 3775154,

ici représentée par Mme Maria Viceconte, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée telle que stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que toutes les parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société, sont valablement représentées à la présente Assemblée qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée comprend les points suivants:

(1) Délibération sur la dissolution de la Société

(2) Nomination de un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

III. après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Apollo European Real Estate Fund II, LP, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique, société no. 3775154, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi).

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur de réaliser, d'exécuter et d'accomplir tout contrat ou document qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et de payer les dettes de la Société.

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spéciales, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide également de donner pouvoir et d'autoriser au Liquidateur de signer et d'exécuter tout contrat ou document requis par la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser le Liquidateur d'opérer, à sa seule discrétion, des avances du boni de liquidation en numéraire ou en nature aux associés de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Assemblée décide encore de donner pouvoir et d'autoriser Mme Anne Delord à exercer son pouvoir de signature sur le(s) compte(s) bancaire(s) de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée de six mois. Cette procuration générale expire en date du 1^{er} juin 2010.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais confirme qu'à la demande des parties, cet acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en date des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Viceconte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. LAC/2009/52014. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Référence de publication: 2009154685/116.

(090188124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Mikado Management S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 91.867.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, des actionnaires de la société MIKADO MANAGEMENT S.A.H. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2009 qu'à l'unanimité:

L'assemblée décide de renouveler la nomination aux fonctions d'administrateurs de:

- Maître Alain LORANG, avocat à la cour, né le 31 mars 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la cour, née le 16 décembre 1969 à Laxou en France, demeurant professionnellement au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

- La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, immatriculée au REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE Luxembourg sous le numéro B 81.795.

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015 approuvant les comptes de l'exercice de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009157153/21.

(090190700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Catalyst Buyout I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.578.

In the year two thousand nine, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Catalyst General Partner Limited, a company duly organised and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at Walker House, 28-34, St. Helier, Jersey JE4 8PN and registered under the number 94516 as general partner of the Catalyst Buyout Fund 1 L.P., a limited partnership established under the Limited Partnerships (Jersey) Law 1994 ("the Shareholder"),

represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11th, 2009.

The said proxy, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of Catalyst Buyout I S.à r.l., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

and incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, on 18 September 2006, published in the Mémorial C -N° 2022 dated 27 October 2006 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and seventy six thousand three hundred and twenty five euro (EUR 476,325.-) to four hundred and seventy seven thousand three hundred and twenty five euro (EUR 477,325.-).

2 To issue forty (40) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription for these forty (40) new shares by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred and seventy six thousand three hundred and twenty five euro (EUR 476,325.-) to four hundred and seventy seven thousand three hundred and twenty five euro (EUR 477,325.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue forty (40) new shares new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from today.

Third resolution subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Sara LECOMTE, acting in her capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for the forty (40) new shares new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to make payment by a contribution in cash of an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) entirely allocated to the corporate share capital.

The amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 5. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at four hundred and seventy seven thousand three hundred and twenty five euro (EUR 477,325.-) divided into nineteen thousand ninety three (19,093) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 1,000 EUR.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Catalyst General Partner Limited, une société constituée et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Walker House, 28-34 Hill Street, St. Helier JE4 8PN et enregistrée sous le numéro 94516 en tant que associé commandité de Catalyst Buyout Fund 1 L.P., société en commandite établie sous le "Limited Partnership (Jersey) Law 1994" ("l'Associé"), représentée par Madame Sara LECOMTE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Catalyst Buyout I S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné le 18 septembre 2006, publié au Mémorial C - N° 2022 du 27 octobre 2006 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-seize mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 476.325,-) à quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 477.325,-).

2 Emission de quarante (40) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la délibération de l'assemblée générale votant sur l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de ces quarante (40) nouvelles parts sociales par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles apport en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent soixante-seize mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 476.325,-) à quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 477.325,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé quarante (40) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Troisième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite Madame Sara LECOMTE, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé, en vertu de la procuration pré mentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quarante (40) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces de mille euros (EUR 1.000,-) entièrement alloués au capital social de la Société.

La somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-dix-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 477.325,-) représenté par dix-neuf mille quatre-vingt-treize (19.093) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55688. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010007059/133.

(090201832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-seizième (296.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.751.

Gesellschafterbeschluss über die Gesellschafterversammlung der Gesellschaft

in den Büroräumen der EKIAM Management S. à r. l., 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher
nach Art. 16 des Gesellschaftsvertrages ist die Inncona Management S. à r. l. allein zuständig für die Aufnahme neuer Gesellschafter in die Gesellschaft. Dies vorausgeschickt halten die alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer

Inncona Management S. à r. l., Herr Karl Rauchel, geschäftsansässig 5, Baachergaas, L-5444 Schengen,
eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 128.812,

- nachstehend "Commandité INNCONA" oder "INNCONA" genannt -

und der

EKIAM Management S. à r. l., Herr Wolfgang Albus, geschäftsansässig 16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher,
eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter B 135.627,

EKIAM handelt zugleich für den alleinigen Kommanditisten, Herrn Ingo Janik, Karl-Marx-Straße 16, D-07619 Schkölen,
aufgrund der EKIAM vorliegenden Vollmacht.

nachstehend auch "Commandité EKIAM" oder "EKIAM" genannt -

unter Verzicht auf sämtliche Form- und Fristvorschriften eine Gesellschafterversammlung für oben näher bezeichnete Gesellschaft ab und beschließen wie folgt:

1. Die EKIAM Management S. à r. l. wird mit Zustimmung der INNCONA mit Wirkung vom heutigen Tage als weitere persönlich haftende Komplementärin (Commandité) in die Kommanditgesellschaft der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-seizième (296.) S.e.c.s. aufgenommen. EKIAM übernimmt ab diesem Datum als geschäftsführende Gesellschafterin die persönliche Haftung und die Vertretung der Kommanditgesellschaft (S.e.c.s.).

2. Die EKIAM ist ausschließlich zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft berechtigt; die INNCONA verzichtet auf das ihr nach Art. 4 Abs. 1 des Gesellschaftsvertrages zustehende Recht zur alleinigen Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft.

3. INNCONA stellt die EKIAM im Innenverhältnis von der Haftung für Verbindlichkeiten der Inncona S. à r. l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-seizième (296.) S.e.c.s. die bis zum 14.10.2009 im Außenverhältnis zu den jeweiligen Gläubigern wirksam entstanden sind, frei.

4. Die persönlich haftenden Gesellschafter stimmen dem vom alleinigen Kommanditisten getroffenen Beschluss zu, den Namen der Gesellschaft zu ändern.

Es werden keine weiteren Beschlüsse gefasst.

Grevenmacher, 15. Oktober 2009.

INNCONA Management S. à r. l. / EKIAM Management S. à r. l.

Karl Rauchel / Wolfgang Albus

Référence de publication: 2009157281/38.

(090190002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Société d'Exploitation Forestière et Commerciale, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.795.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue sous seing privé en date du 10 novembre 2009, que:

- La société n'ayant plus d'actif, la clôture de la liquidation de la société a été prononcée lors de ladite Assemblée.
- Les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 ans au 25, avenue de la liberté L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007606/16.

(090202454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Cabot Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.801.

Par résolutions signées en date du 9 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Dirk Blevi, avec adresse au 71, Astridlaan, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique, de son mandat de gérant avec effet immédiat
- Nomination de Nicholas Cross, avec adresse professionnelle au 15i, Interleuvenlaan, 3001 Leuven, Belgique, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006982/15.

(090201797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Cabot Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.809.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.803.

Par résolutions signées en date du 9 novembre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Dirk Blevi, avec adresse au 71, Astridlaan, 1640 Sint-Genesius-Rode, Belgique, de son mandat de gérant avec effet immédiat

- Nomination de Nicholas Cross, avec adresse professionnelle au 15i, Interleuvenlaan, 3001 Leuven, Belgique, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Référence de publication: 2010006983/15.

(090201803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

British Marine Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 17.655.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.026.

In the year of two thousand and nine, on the sixteenth day of the month of December.

Before us, Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

QBE Insurance (Europe) Limited, a company incorporated and existing under the UK Companies Acts and having its registered office at Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, registered with the Companies House, London under number 176561, (hereinafter referred to as the "Absorbing Company").

hereby represented by Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, residing in Luxembourg and Maître Max Becker, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 14 december 2009,

such proxy to be registered together with the present deed,
being the sole shareholder of

British Marine Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71026, incorporated as a société anonyme by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 27th July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 787 of 21st October 1999 (hereinafter referred to as the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended the last time by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6th October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2244 of 30th November 2006.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder represented as above mentioned holds all eight million eight hundred twenty-seven thousand five hundred (8,827,500) shares of the Company representing the entire issued share capital of the Company, presently set at seventeen million six hundred fifty-five thousand USD (\$ 17,655,000,-), so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda.

The Board of Directors of the Company has approved at its meeting of 6 October 2009 the draft terms of Merger in order to merge the Company together with British Marine Holdings S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 70495 and British Marine Holdings II S.A. a société anonyme, with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and entered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 71234 into the Absorbing Company. The draft terms of Merger have been drawn up and signed by the Absorbed Companies and by the Absorbing Company on 30 September 2009 and published on 20 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) approval of the terms of Merger dated 30 September 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 on 20 October 2009, page 98354;

2) approval of the Merger between the Company and the sole shareholder by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder;

3) approval and confirmation of a certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

- i) Terms of Merger
- ii) Interim accounts per 30th June 2009
- iii) Annual accounts for the last three years
- iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company
- v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company
- vi) Certificate confirming the change of name
- vii) Reports referred to at Article 265 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")

The provisions regarding Mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) Publication on 20 October 2009 of the following documents: draft terms of Merger dated 30 September 2009 together with the articles of association of Absorbing Company, the Memorandum of association, a certificate of incorporation and the certificate confirming the change of name as appendices in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354, at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company convened to decide on the Merger.

b) Pursuant to Art. 278 and 265 of the 1915 Law a written report has been drawn up by the board of directors of each of the merging companies explaining the draft terms of Merger and in particular the share exchange ratio.

c) Pursuant to Art. 266,1 and Art. 278 of the 1915 Law, no independent expert report is required in connection with the Merger and no such report has been prepared.

d) The draft terms of Merger specify all the information required by Art. 261 of the 1915 Law.

e) Deposit of the following documents: draft terms of Merger, interim accounts per 30th June 2009, annual accounts for the last three years, the reports referred to at Article 265 of the 1915 Law, the articles of association of the Absorbing Company, the Memorandum of association, certificate of incorporation of the Absorbing Company, certificate confirming the change of name required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month before the date of the general meetings of the merging companies.

After the sole shareholder approved the foregoing, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder declared that it had knowledge of the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 pursuant to which the Company and the Absorbing Company will merge.

The Merger between the Company and the Absorbing Company shall be implemented through the absorption of the Company and the taking over of all its assets and liabilities, rights and obligations, without exception or reserves.

To the extent that the Absorbing Company holds 100 % of the issued share capital of the Company, the Merger will be implemented pursuant to the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder noted and acknowledged that the draft terms of Merger have been duly approved and executed by the board of directors of the Company on 30 September 2009 and on 6 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050, page 98354 of 20 October 2009 in accordance with the provisions of article 262 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the draft terms of merger.

Second resolution

The sole shareholder resolved to approve the Merger pursuant to the draft terms of Merger as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number C 2050 of 20 October 2009, page 98354 without exception but with the following reservation:

The approval of the Merger is final and irrevocable only if:

1) the consent by the Luxembourg Minister of Finance authorising the transfer of the insurance portfolio of the Company to the Absorbing Company and more particularly

i) the transfer to the Absorbing Company of the Jersey insurance portfolio duly authorised by the Jersey regulatory authorities;

ii) the transfer to QBE Hong Kong and Shanghai Insurance Limited of the Hong Kong based insurance portfolio duly authorised by the Hong Kong Insurance Authority; and

iii) the transfer of the Luxembourg insurance portfolio duly authorised by the Commissariat aux Assurances has been granted;

2) the Merger becomes valid and effective under the laws of England and Wales for the Absorbing Company and all consents of the judiciary or otherwise required for the transborder Merger into the Absorbing Company have been obtained.

The sole shareholder resolved to merge the Company into the Absorbing Company in accordance with the provisions of articles 278 to 280 of the 1915 Law.

The sole shareholder resolved to approve the Merger between the Company and the Absorbing Company by way of a cross border Merger and absorption without liquidation of the Company by the sole shareholder.

All assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Company will, without exception, be transferred to the Absorbing Company by virtue of law without regard as to the period at which they were acquired or assumed.

The date as of which the Merger shall become effective for accounting purposes is fixed at the 31 December 2009.

Third resolution

The sole shareholder confirmed and resolved to approve the certificate issued by the Company on 11 December 2009 according that the following documents have been put on display for inspection by the sole shareholder:

- ii) Terms of Merger
- ii) Interim accounts per 30th June 2009
- iii) Annual accounts for the last three years
- iv) The articles of association and the Memorandum of association of the Absorbing Company
- v) Certificate of incorporation of the Absorbing Company
- vi) Certificate confirming the change of name
- vii) Reports referred to at Article 265 of the 1915 Law

Statements

The undersigned notary notes and confirms the existence and the legality of the deeds and formalities of the Merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the draft terms of Merger.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Absorbing Company as a result of this Merger are estimated at approximately forty thousand Euro (€ 40,000,-).

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City on the day mentioned at the beginning of these minutes.

After reading these minutes to the appearing party such appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

QBE INSURANCE (Europe) Limited, une société immatriculée en Grande-Bretagne et régie par la loi anglaise ("UK Companies Acts") et ayant son siège social à Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3 BD, immatriculée au "Companies House", Londres, sous le numéro 176561 (ci-après la "Société Absorbante").

Ici représentée par Maître Jean Hoss, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg et Maître Max Becker, avocat, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration en date du 14 décembre 2009,

cette procuration étant enregistrée ensemble avec le présent acte,
étant l'actionnaire unique de

British Marine Luxembourg S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71026, constituée en tant que société anonyme en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 787 du 21 octobre 1999 (ci-après la "Société").

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2244 du 30 novembre 2006.

Le comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant de noter que:

I. L'actionnaire unique représenté comme mentionné ci-avant détient la totalité des huit millions huit cents vingt-sept mille cinq cents (8.827.500) actions émises de la Société représentant la totalité du capital social émis de la Société, fixé à présent à dix sept millions six cents cinquante-cinq mille USD (17.655.000 USD) de sorte que l'actionnaire unique peut valablement prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé, lors de sa réunion du 6 octobre 2009, le projet de fusion afin de fusionner la Société ensemble avec British Marine Holdings S.A., une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70495 et British Marine Holdings II S.A. une société anonyme avec siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 71234 dans la Société Absorbante. Le projet de fusion a été établi et signé par les sociétés absorbées et par la Société Absorbante le 30 Septembre 2009 et publié le 20 Octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Approbation du projet de fusion du 30 Septembre 2009 publié le 20 Octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354;

2) Approbation de la fusion entre la Société et l'actionnaire unique en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique;

3) Approbation et confirmation d'un certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

i) Projet de fusion

ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009

iii) Comptes annuels des trois dernières années

iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante

v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante

vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale

vii) Les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915")

Les dispositions relatives aux fusions de la Loi de 1915 ont été accomplies:

a) Publication le 20 octobre 2009 des documents suivants: projet de fusion en date du 30 septembre 2009 ensemble avec les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, un certificat d'immatriculation et un certificat confirmant le changement de dénomination sociale en tant qu'annexes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354, au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la fusion.

b) Conformément aux articles 278 et 265 de la Loi de 1915, un rapport écrit par le conseil d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion, expliquant le projet de fusion et en particulier le ratio d'échange des actions, a été dressé.

c) Conformément à l'article 266,1 et l'article 278 de la Loi de 1915, aucun rapport d'un expert indépendant en relation avec la fusion n'est exigé et un tel rapport n'a pas été préparé.

d) Le projet de fusion contient toutes les informations requises par l'article 261 de la Loi de 1915.

e) Dépôt des documents suivants: projet de fusion, état comptable arrêté au 30 juin 2009, comptes annuels des trois dernières années, les rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915, les statuts de la Société Absorbante, le Memorandum of association, certificat d'immatriculation de la Société Absorbante, un certificat confirmant le changement de la dénomination sociale de la Société Absorbante, documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 et déposés au siège social de la Société au moins un mois avant la date de réunion des assemblées générales des sociétés fusionnantes.

Après l'acceptation par l'actionnaire unique de ce qui précède, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a déclaré qu'il avait connaissance du projet de fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 du 20 Octobre 2009 et, selon lequel la Société et la Société Absorbante vont fusionner.

La fusion entre la Société et la Société Absorbante sera réalisée par l'absorption de la Société et la reprise de tous ses avoirs, passifs, droits et obligations sans exceptions ni réserves.

Dans la mesure où la Société Absorbante détient 100% du capital social émis par la Société la fusion sera réalisée conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a constaté et reconnu que le projet de fusion a été dûment approuvé et exécuté par le conseil d'administration de la Société le 30 septembre 2009 et le 6 octobre 2009 et publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver le projet de fusion.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion conformément au projet de fusion, tel que publié le 20 octobre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 2050, page 98354 sans exceptions mais avec la réserve suivante:

L'approbation de la fusion est définitive et irrévocable seulement si:

1) l'accord du Ministre des Finances du Luxembourg autorisant le transfert du portefeuille des assurances de la Société à la Société Absorbante et plus particulièrement

i) le transfert à la Société Absorbante du portefeuille des assurances de Jersey dûment autorisé par les autorités de régulation de Jersey;

ii) le transfert à QBE Hong Kong et Shanghai Insurance Limited du portefeuille des assurances de Hong Kong dûment autorisé par l'Autorité des Assurances de Hong Kong; et

iii) le transfert du portefeuille des assurances de Luxembourg dûment autorisé par le Commissariat aux Assurances a été obtenu;

2) la fusion devient valable et effective sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles pour la Société Absorbante et que tous les accords de l'autorité judiciaire ou autres requis pour la fusion transfrontalière dans la Société Absorbante ont été obtenus.

L'actionnaire unique a décidé de fusionner la Société dans la Société Absorbante conformément aux dispositions des articles 278 à 280 de la Loi de 1915.

L'actionnaire unique a décidé d'approuver la fusion entre la Société et la Société Absorbante en passant par une fusion transfrontalière par absorption sans liquidation de la Société par l'actionnaire unique.

Tous les avoirs, passifs, droits, obligations et contrats de la Société vont, sans exception, être transférés à la Société Absorbante de plein droit sans égard à la période à laquelle ils ont été acquis ou assumés.

La date à partir de laquelle la fusion devrait être effective pour les besoins comptables est fixée au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a confirmé et décidé d'approuver le certificat émis par la Société le 11 décembre 2009 selon lequel les documents suivants ont été mis à disposition pour inspection par l'actionnaire unique:

i) Projet de fusion

ii) Etat comptable arrêté au 30 juin 2009

iii) Comptes annuels des trois dernières années

iv) Les statuts et le Memorandum of association de la Société Absorbante

v) Certificat d'immatriculation de la Société Absorbante

vi) Certificat confirmant le changement de dénomination sociale

vii) Rapports dont est fait référence à l'article 265 de la Loi de 1915

Constatations

Le notaire soussigné constate et confirme, l'existence et la légalité des actes et des formalités de la fusion exécutés par la Société Absorbante et la Société, et le projet de fusion.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelques formes que ce soit, incombant à la Société Absorbante en raison de cette fusion sont évalués à approximativement quarante mille euros (€ 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît et parle l'anglais constate qu'à la requête du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HOSS, M. BECKER, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2009. Relation: GRE/2009/4751. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier timbré aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Grevenmacher, le 21 décembre 2009.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010007033/257.

(090202042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.189.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

In the year two thousand nine, on the fourth day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.139 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated November 11, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial C") number 65, on 27 January 2007 (page 3101) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 10 September 2009 before the notary prenamed and published in the *Mémorial C*, number 1947, on 6 October 2009 (page 93427).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 898,600 (eight hundred ninety-eight thousand six hundred Euro), divided into 448,800 (four hundred forty-eight thousand eight hundred) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorized capital of a maximum amount of EUR 2,632,400 (two million six hundred thirty-two thousand four hundred Euro) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares.

4) The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares and/or Class B Shares.

5) By resolutions dated November 11, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company by reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights, pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

6) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 290,400 (two hundred ninety thousand four hundred Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 898,600 (eight hundred ninety-eight thousand six hundred Euro) to EUR 1,189,000 (one million one hundred eighty-nine thousand Euro) by creating and issuing 145,200 (one hundred forty-five thousand two hundred) new class A shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, as follows:

44,000 (forty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Stichting Pensioenfond Metaal en Techniek, a Dutch foundation having its registered office Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - The Netherlands, registered with the chamber of commerce of Haaglanden (the "Subscriber 1");

22,000 (twenty-two thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse, a pension trust having its registered office at SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Sweden (the "Subscriber 2");

16,500 (sixteen thousand five hundred) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, a company established under German laws, having its registered office at Zirkusweg 1, D-20359, Hamburg, Germany (the "Subscriber 3");

55,000 (fifty-five thousand) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, ACTING ON BEHALF, IN THE NAME AND FOR THE RISK AND ACCOUNT OF TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, a foundation established under Dutch law, having its registered office at Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, The Netherlands, registered under number 02071877 (the "Subscriber 4"); and

7,700 (seven thousand seven hundred) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by GENERAL RETIREMENT & SOCIAL INSURANCE AUTHORITY (formerly GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY), a government body established under Qatari law, having its registered office at P.O. BOX 24484, Qatar (the "Subscriber 5", together with the Subscribers 1 to 4, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash on 30 November 2009 so that the Company has at its free and entire disposal on 30 November 2009 the amount of EUR 290,400 (two hundred ninety thousand four hundred Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

7) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 30 November 2009, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 1,189,000 (one million one hundred eighty-nine thousand Euro), divided into 594,000 (five hundred ninety-four thousand) Class A Shares and 500 (five hundred) class B shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"5. The subscribed capital is set at EUR 1,189,000 (one million one hundred eighty-nine thousand Euro), divided into 594,000 (five hundred ninety-four thousand) class A shares (the "Class A Shares") and 500 (five hundred) class B shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 2,342,000 (two million three hundred forty-two thousand Euro) so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

"6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 2,342,000 (two million three hundred forty-two thousand Euro) to be used in order to issue new Class A Shares and/or Class B Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares and/or Class B Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand five hundred Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.139 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du conseil d'administration de la Société en date du 11 novembre 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 65 du 27 janvier 2007 (page 3101) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 10 septembre 2009 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C, numéro 1947, du 6 octobre 2009 (page 93427).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 898.600 EUR (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros) représenté par 448.800 (quatre cent quarante-huit mille huit cents) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cents) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 2.632.400 EUR (deux millions six cent trente-deux mille quatre cents euros) qui peut être utilisé pour l'émission de

nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou des Actions de Catégorie B.

4) Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 6, à augmenter le capital social de temps à autre, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A et/ou d'Actions de Catégorie B.

5) Par les résolutions prises en date du 11 novembre 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société en réservant aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

6) Le capital social a été augmenté d'un montant total de 290.400 EUR (deux cent quatre-vingt dix mille quatre cents euros) afin de l'élever de son montant actuel de 898.600 EUR (huit cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros) à 1.189.000 EUR (un million cent quatre-vingt neuf mille euros) en créant et émettant 145.200 (cent quarante-cinq mille deux cents) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

44.000 (quarante-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Stichting Pensioenfonds Metaal en Techniek, une fondation hollandaise ayant son siège social à Burgemeester Elesenlaan 329, 2282 MZ Rijswijk - Pays Bas, immatriculée au registre du commerce de Haaglanden (le "Souscripteur 1");

22.000 (vingt-deux mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SEB-STIFTELSEN, Skandinaviska Enskilda Bankens Pensionsstiftelse, une fiduciaire de pension ayant son siège social à SEB Enskilda Banken, Stiftelser & Företag, ST S3, 106 40 Stockholm - Suède (le "Souscripteur 2");

16.500 (seize mille cinq cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par ERSTE WÖLBERN IMMOBILIEN - DACHFONDS EUROPA 01 VALUE PORTFOLIO GmbH & Co. KG, une société, établie selon le droit allemand, ayant son siège social à Zirkusweg 1, D-20359, Hamburg, Allemagne (le "Souscripteur 3");

55.000 (cinquante-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par STICHTING TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, acting on behalf, in the name and for the risk and account of TKP PENSIOEN REAL ESTATE FONDS, une fondation établie selon le droit hollandais, ayant son siège social à Stationsplein 9, 9726 AE Groningen, Pays Bas, immatriculée sous le numéro 02071877 (le "Souscripteur 4"); et

7.700 (sept mille sept cents) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par GENERAL RETIREMENT & SOCIAL INSURANCE AUTHORITY (anciennement GENERAL RETIREMENT & PENSION AUTHORITY), une administration publique établie selon le droit du Qatar, ayant son siège social à P.O. BOX 24484, Qatar (le "Souscripteur 5", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 4, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire le 30 novembre 2009 de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 30 novembre 2009 du montant de 290.400 EUR (deux cent quatre-vingt dix mille quatre cents euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

7) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 30 novembre 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 1.189.000 EUR (un million cent quatre-vingt neuf mille euros), divisé en 594.000 (cinq cent quatre-vingt quatorze mille) Actions de Catégorie A et 500 (cinq cents) Actions de Catégorie B, ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 1.189.000 EUR (un million cent quatre-vingt neuf mille euros), représenté par 594.000 (cinq cent quatre-vingt quatorze mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A") et 500 (cinq cents) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 2.342.000 EUR (deux millions trois cent quarante-deux mille euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 2.342.000 EUR (deux millions trois cent quarante-deux mille euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A et/ou Actions de Catégorie B."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53117. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007036/185.

(090201935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Next Vision Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 20, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 133.112.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 30.12.2009.

Pour Next Vision Design Sàrl

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010007319/14.

(090201700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Adator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 144.871.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

1.- Monsieur Pasquale TORCASSO, directeur de sociétés, né le 1^{er} janvier 1973 à Verzino (Italie), demeurant à F-57710 Tressange, 3, rue Paul Verlaine

et

2.- Monsieur Mehdi ADARRAZ, commercial, né le 22 novembre 1978 à Rabat (Maroc), demeurant à F-57500 Saint-Avold, 72, rue de Montreal

lesquels comparants ont déclaré et ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. ADATOR S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 15, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 144.871, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 583 du 17 mars 2009

I. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune;

II. Les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. Les Associés sont les propriétaires de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associés représentant l'intégralité du capital social, déclarent expressément procéder à la dissolution de la Société;

IV. Les Associés déclarent qu'ils recevront tous les actifs de la Société, et reconnaissent qu'ils seront tenus solidairement de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société en date du 17 décembre 2009.

V. Décharge pleine et entière est accordée par les Associés aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à F-57710 Tressange, 3, rue Paul Verlaine.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. TORCASSO, M. ADARRAZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55683. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010007052/44.

(090202218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

S.C.I. Rollinger Ettelbruck II, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg E 2.371.

DISSOLUTION

de la Société du 18 décembre 2009

En date du 18 décembre 2009, les associés

1) M. Nico ROLLINGER, demeurant à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz (50 / 100)

2) M. Marco ROLLINGER, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg (50 /100)

qui sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. ROLLINGER ETTTELBRUCK II, avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 6 avril 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 423 du 11 août 1990, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 189 du 4 mars 2000, au capital social de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-quatorze euros (EUR 2.478,94),

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire pour décider et arrêter,

que la société a été dissoute d'un commun accord,

qu'à la même date la liquidation a eu lieu aux droits des parties,

que, par conséquent, la société civile immobilière «S.C.I. ROLLINGER ETTTELBRUCK II» a cessé d'exister à partir de cette date,

que les livres de la société resteront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Walferdange, le 18 décembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010007054/27.

(090201856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Silvretta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.073.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2009, LAC/2009/55830, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "SILVRETTA S.A.", une société anonyme ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine WEINANDY, de résidence

à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1575 du 2 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 215 du 28 février 2003.

La mise en liquidation de la société a été décidée suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2183 du 8 décembre 2009.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et autres documents de la société dissoute resteront conservés durant cinq ans après la clôture de liquidation au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007593/27.

(090202683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

SRM-Solar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 113.473.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 30.12.2009.

Pour SRM-Solar S.à.r.l.

International Consulting Worldwide Sàrl

2, rue de la Moselle, L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010007320/14.

(090201694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

Cession de parts

En date du 15 décembre 2009, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Les 13.000 parts détenues par l'associé unique, la société Umeco plc, ont été transférées à:

Umeco Overseas Holdings Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07092546.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entière des parts, soit 13.000 parts, est à inscrire comme suit:

Umeco Overseas Holdings Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007014/21.

(090201938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

KINETIKA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.300,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 124.241.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale annuelle des associés en date du 14 décembre 2009*

1. L'assemblée générale renouvelle le mandat des gérants suivants jusqu'à l'assemblée générale de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009:

- Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Madame Samia RABIA, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Pierernesto CRESPI, demeurant 14, Via M. Buonarroti, I-20060 Pozzuolo Martesana (MI)

2. L'assemblée générale prend acte de la démission de OPTIO Expert-Comptable et Fiscal Sàrl de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 18 janvier 2007, date de la constitution de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007012/19.

(090202066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

—
Cession de parts

En date du 15 décembre 2009, un changement dans l'actionnariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

Les 13.000 parts détenues par l'associé unique, la société Umeco plc, ont été transférées à:

Umeco Overseas Holdings Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Concorde House, Warwick New Road, Leamington Spa, Warwickshire, CV32 5JG, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 07092546.

Dès lors, l'associé unique détenant l'entière des parts, soit 13.000 parts, est à inscrire comme suit:

Umeco Overseas Holdings Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007015/21.

(090201941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Bluegems Soparfi, SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.521.

—
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010007738/11.

(090202434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Cap Delta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.631.

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme
Pour CAP DELTA S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010007023/15.

(090201752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lily Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 75.920.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 28 décembre 2009 que:

- Monsieur François WINANDY, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Monsieur Thierry JACOB, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs, pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Et que

- HRT Révision S.A., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est réélue pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010007013/22.

(090201957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

City Developments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.117.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2009

1. La liquidation de la société CITY DEVELOPMENT S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Le 4 décembre 2009.

CITY DEVELOPMENTS S.A. (en liquidation)
C. SCHLESSER / J.-R BARTOLINI / A. RENARD
Liquidateur / Liquidateur / Liquidateur

Référence de publication: 2010007607/16.

(090202461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Umeco Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.832.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante, en date du 15 décembre 2009:

1. De nommer pour une durée indéterminée en tant que gérants de catégorie A:

- Monsieur Didier Gal, né à Paris (France), le 21 juin 1962, avec adresse professionnel le au 1, rue de La Sausse, 31240 Saint Jean, France; et

- Monsieur Celeste Vitte, né à Mel (Italie), le 26 novembre 1954, et résidant à Monte Rotondo No. 21, Milan, I-20162, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007018/19.

(090201836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lipa International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 47.196.

—
En date du 9 octobre 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer comme administrateurs Monsieur Grégory Mathis, licencié en droit, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire en remplacement de Madame Corinne Carraro démissionnaire.

A cette même date, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des administrateurs sortants, Me Pierre Berna, avocat, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire et Monsieur Jan Lobkowitz, banquier, demeurant à 47, Vaclavske namesti, CZ - 11000 Praha 1.

Les mandats de tous les administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lipa International S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007021/17.

(090201800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Dentsply Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 55.026.400,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 123.217.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris les résolutions suivantes en date du 10 décembre 2009:

1. La démission du gérant, Monsieur Volker WAGNER, a été acceptée rétroactivement au 1^{er} septembre 2008;2. Monsieur Daniel Mark REED, né à Pontiac dans le Michigan, le 10 décembre 1969, avec adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, PA 17405, York, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé Gérant avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2008 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007019/18.

(090201840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.546.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung
der Aktionäre der NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., Luxemburg, vom 18. November 2009*

I.

Mit Wirkung vom 20. November 2009 werden Herr Wolfgang Göhlich und Herr Jürgen Machalett in den Aufsichtsrat gewählt. Die Mandate von Herrn Göhlich und Herrn Machalett enden mit Ablauf des Tages, an dem die ordentliche Generalversammlung des Jahres 2011 stattfinden wird.

II.

Mit Wirkung vom 20. November 2009 hat Herr Jürgen Grieger sein Mandat als Mitglied des Aufsichtsrates niedergelegt.

III.

Der Verwaltungsrat setzt sich mit Wirkung vom 20. November 2009 wie folgt zusammen:

Martin Halblaub

Mitglied des Vorstands Norddeutsche Landesbank Girozentrale

Geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Harry Rosenbaum

Mitglied des Vorstandes Norddeutsche Landesbank Luxembourg S.A.

Geschäftsansässig 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

Wolfgang Göhlich

Global Head of Treasury Norddeutsche Landesbank Girozentrale

Geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Jürgen Machalett

Generalbevollmächtigter Norddeutsche Landesbank Girozentrale

Geschäftsansässig Friedrichswall 10 D-30159 Hannover

Luxemburg, 22. Dezember 2009.

Dr. Ursula Hohenadel.

Référence de publication: 2010007020/30.

(090201827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Umeco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, route de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.758.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante, en date du 15 décembre 2009:

1. De nommer pour une durée indéterminée en tant que gérants de catégorie A:

- Monsieur Didier Gal, né à Paris (France), le 21 juin 1962, avec adresse professionnelle au 1, rue de La Sausse, 31240 Saint Jean, France; et

- Monsieur Celeste Vitte, né à Mel (Italie), le 26 novembre 1954, et résidant à Monte Rotondo No. 21, Milan, I-20162, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 18 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010007017/19.

(090201850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Lux T.S.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.897.

EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 décembre 2009 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2014, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. L'adresse de l'administrateur Madame Mylène MARCHAL est désormais la suivante: F-57700 Hayange, 18, rue Jean Jaurès.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2010007022/17.

(090201787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Torres Imolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.341.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 décembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 85.775, ayant son siège social situé au 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société RIFINO MILANO Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 145.098, ayant son siège social situé au 60, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

L-Strassen, le 21 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010007024/19.

(090201757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Amelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 68.576.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 21 décembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 85.775, ayant son siège social situé au 50, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

- L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes la société RIFINO MILANO Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 145.098, ayant son siège social situé au 60, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

L-Dudelange, le 21 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010007025/18.

(090201759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mas de la Cabre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 117.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mas de la Cabre S.A.

Signature

Référence de publication: 2010007741/11.

(090202429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

NII International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 149.229.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 23 décembre 2009:

- Ancienne situation associée:

NII Capital Corp.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

NII GLOBAL HOLDINGS, INC., une société constituée selon les lois de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès de l'«Office of the Secretary of State», sous le numéro d'immatriculation 4754727, ayant siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique: 20.000 parts sociales.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour NII International Holdings Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010007028/19.

(090201741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

LyondellBasell AFGP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 111.155.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la société prise en date du 15 décembre 2009, que:

- La démission de M. Ed Dineen de ses fonctions de gérant de la société à compter du 15 décembre 2009 a été acceptée.

Pour extrait conforme

K. POTTER / C. GLIDDEN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010007026/14.

(090201764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Mare-Lux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.985.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme MARE-LUX S.A. avec effet immédiat.

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

Madame Carine BITTLER, employée privée, née le 10/10/1949 à Horgenzell (Allemagne), demeurant à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, démissionne avec effet immédiat de son mandat d'administrateur de la société.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010007569/21.

(090202693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Dolphin Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.226.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17/03/1960 à Luxembourg, demeurant à L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, dénonce le siège social de la société anonyme DOLPHIN SHIPPING S.A. avec effet immédiat.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87.204, démissionne avec effet immédiat de son mandat de commissaire aux comptes de la société venu à échéance en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour la société

André HARPES

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010007559/17.

(090202807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Diversind Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.436.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 décembre 2008

1. La liquidation de la société DIVERSIND FINANCE SA. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A

Signatures

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010007608/16.

(090202463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

*Extrait des résolutions prises
par l'associée unique en date du 7 décembre 2009*

1. Dr. Harald GUDE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Dr. Rüdiger VON STENGEL, managing director real estate funds, né à Coblenz (Allemagne), le 4 mars 1967, demeurant à D-53177 Bonn, 5-7, Zanderstrasse, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un autre gérant.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *STODIEK BETEILIGUNG I S. à r. l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010007029/19.

(090201746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Stodiek Beteiligung II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.384.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'associée unique en date du 7 décembre 2009*

1. Dr. Harald GUDE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Dr. Rüdiger VON STENGEL, managing director real estate funds, né à Coblenz (Allemagne), le 4 mars 1967, demeurant à D-53177 Bonn, 5-7, Zanderstrasse, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant demeurant au Luxembourg et d'un autre gérant.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010007030/19.

(090201747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Valore II BY Avere Asset Management S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

In the year two thousand nine, on the eighth day of December,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr Jean-Martin Stoffel, professionally residing in Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the General Partner of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 129431, having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of Notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg on June 5, 2007, published in the Memorial C number 1755 dated August 20, 2007,

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors of the General Partner, taken at its meeting of the 24th of November 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société en commandite par actions "VALORE II BY AVERE ASSET MANAGEMENT S.C.A.", amounts currently to EUR 14,962,800.- represented by 2 unlimited shares and by 149,626 limited shares having a face value of EUR 100,- each.

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 100.000.000 represented by 1.000 unlimited and 999.000 limited shares having a par value of EUR 100 each and the General Partner has been authorized from the 25th February 2008 until the 5th June 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the General Partner, in its meeting of the 24th of November 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount

of EUR 4,712,400.- (four million seven hundred and twelve thousand four hundred Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 14,962,800.- (fourteen million nine hundred and sixty two thousand eight hundred Euro) to EUR 19,675,200.- (nineteen million six hundred and seventy five thousand two hundred Euro), by the creation and issue of 47.124 (forty seven thousand one hundred and twenty four) new Limited shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to Manager, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Manager has allowed to the subscription of the total new shares by the shareholders as documented in the document attached hereto.

V.- That all the 47,124 (forty seven thousand one hundred and twenty four) new shares entirely subscribed, have been fully paid up by conversion of a claim held by the shareholders against the company ("avances en comptes courant d'actionnaire") for a global amount of EUR 4,712,450.- (four million seven hundred and twelve thousand four hundred and fifty Euros).

VI.- That from this contribution in kind fifty Euros (EUR 50.-) will be allocated to the full payment of a share issued on the 28 July 2009, paid up by 50% of its nominal value, so that all the shares representing the capital are fully paid up.

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by H.R.T. Révision S.A., réviseurs d'entreprises, in Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 47.124 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- de VALORE II by Avere Asset Management S.C.A. à émettre en contrepartie."

VII.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital is set at EUR 19,675,200.- (nineteen million six hundred and seventy five thousand two hundred) , represented by 196,750 (one hundred and ninety six thousand seven hundred and fifty) Limited shares and 2 (two) Unlimited Shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each, carrying one voting right in the general assembly."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand Euro..

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trois décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

M. Jean-Martin Stoffel, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du Gérant Commandité de la société en commandite par actions "Valore II By Avere Asset Management S.C.A.", ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129431, constituée suivant acte reçu le 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1755 du 20 août 2007,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration du Gérant Commandité, prise en sa réunion du 24 novembre 2009; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions "Valore II By Avere Asset Management S.C.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 14.962.800,-(quatorze millions neuf cent soixante deux mille huit cents Euro)

représenté par 2 actions de Commandité et 149.626 actions de Commanditaires, d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, dont une action libérée à concurrence de 50% seulement.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 100.000.000,- représenté par 1.000 actions de Commandité et 999.000 actions de Commanditaires d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, et le Gérant Commandité a été autorisé à décider, ce depuis le 25 février 2008 et jusqu'à la date du 5 juin 2013, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le Gérant Commandité, en sa réunion du 24 novembre 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 4.712.400,- (quatre millions sept cent douze mille quatre cents Euro), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 14.962.800,- (quatorze millions neuf cent soixante deux mille huit cents Euro) à EUR 19.675.200,- (dix neuf millions six cent soixante quinze mille deux cents Euro), par la création et l'émission de 47.124 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le Gérant Commandité, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les actionnaires listés sur le document annexé aux présentes.

V.- Que les 47.124 actions nouvelles ont été souscrites par les actionnaires et libérées à concurrence de la totalité par compensation de créances qu'ils détiennent contre la société pour un montant global de EUR 4.712.450,- (quatre millions sept cent douze mille quatre cents cinquante Euro).

VI.- Que le solde de EUR 50,- (cinquante Euro) de cet apport en nature est alloué au paiement et à la libération de l'action émise le 29 juillet 2009 et libérée à concurrence de moitié, de sorte que les actions représentant le capital social sont désormais entièrement libérées.

Rapport d'évaluation de l'apport.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. Révision S.A., à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui laisse à penser que la valeur des créances à convertir en capital ne correspond pas au moins à 47.124 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- de VALORE II by Avere Asset Management S.C.A. à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 19.675.200,- (dix neuf millions six cent soixante quinze mille deux cents Euro), représenté par 196.750 (cent quatre vingt seize mille sept cent cinquante) actions de Commanditaires et 2 (deux) actions de Commandités d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euro.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-M. STOFFEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53613. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007034/136.

(090201913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2009.